

Propriétaires, promeneurs, vous aimez la rivière.

Mais elle est très fragile.

Notre association vous donne

quelques recommandations pour la respecter.



➤ *Tout au long de l'année*

Les décrets préfectoraux du 17 avril 2009 (Charente) et du 21 avril 2009 (Charente-Maritime) interdisent toute utilisation de produits dits « phytosanitaires » (pesticides, herbicides) à moins de 10 m des berges et le long des fossés. Ces décrets doivent être affichés en mairie.

Les puits, forages et pompages intensifs doivent être déclarés à la mairie.

➤ *D'avril à octobre, n'intervenez pas en bordure ou dans les cours d'eau*

Vous pouvez veiller sur :

- | | | |
|---|---|---|
| • Les plantes aquatiques | Nourriture des poissons, abri des insectes, filtre de l'eau | ➔ Ne pas les arracher |
| • La végétation en surplomb (appelée ripisylve) | Abri à poissons et insectes, maintien de la berge | |
| • L'écoulement de l'eau | Nécessaires à la vie de la rivière | Ne pas édifier de barrage.
Ne pas faire de remblais ou d'empierrage. |
| • La propreté des eaux | | Ne jeter aucun débris,
ramasser si nécessaire. |
| • L'équilibre de la flore | ➔ | Signaler les espèces envahissantes au SYMBA |

➤ *Dès octobre*

Enlevez les branches gisant dans l'eau... si elles gênent le passage de l'eau. Élaguez les arbres qui risqueraient tomber en obstruant la rivière.

Adressez-vous à la technicienne du SYMBA avant toute intervention pour entretenir vos parcelles.

Pour vos plantations, surtout pas de peupliers à moins de 10m de la rive, ils la déstabilisent ; mais des aulnes, des frênes, des saules, des érables, des chênes.

Un dépliant-conseil est disponible au SYMBA et à ANLP.



➤ *En hiver*

Pluies et inondations feront le nettoyage si vous n'avez pas laissé d'obstacle.

Vos contacts

SYMBA : Alice Perron tél 05 46 58 62 64 – port 06 18 68 37 84 – alice.perron@syмба.fr

NATURA 2000 : Laurence Caud LPO La Corderie Royale Rochefort laurence.caud@lpo.fr

ANLP : 11, rue de Cognac 16370 Cherves michel-adam@orange.fr

et notre site <http://www.valleedelantenne.info>

mais aussi **votre mairie**, bien sûr.

Et rejoignez nous dans Antenne Nature Loisirs Patrimoine !

Grâce à notre association, vous connaîtrez mieux l'Antenne, son patrimoine naturel et bâti. vous participerez à nos actions en faveur de la rivière et de ses affluents.